

EXTRAIT DE DELIBERATION DE LA COMMUNE DE DIRAC



AR Prefecture

016-211601208-20230411-D2023305-DE
Reçu le 12/04/2023

délibération : L'an deux mille vingt trois, le mardi 11 avril à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur GRENIER Patrick, .

D_2023_3_5

Nombre de conseillers en
exercice : 11

Date de convocation du : 04 Avril 2023

Présents : 7

Présents : Monsieur GRENIER Patrick, Monsieur MORA Vincent, Monsieur GOUYGOU Dominique, Madame PRUDHOMME Cécile, Madame MONTEGU Bénédicte, Monsieur MOREAU Yannick, Monsieur DOUET Anthony

Votants : 9

Pouvoirs :

Monsieur TRANCHET Jean-Pierre a donné pouvoir à Monsieur MOREAU Yannick
Madame LANOË-MALIVERT Véronique a donné pouvoir à Madame MONTEGU Bénédicte

Objet : Budget Commune :
Affectation du résultat 2022

Absent(s) : Madame BLAINEAU Chantal

Excusé(s) : Monsieur TRANCHET Jean-Pierre, Madame LANOË-MALIVERT Véronique,
Madame FUMERON Angélique

Secrétaire de Séance : Monsieur Vincent MORA

Le Conseil Municipal après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2022 qui fait apparaître :

<u>Reports (pour rappel):</u>	
Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure	178 170.57 €
Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure	150 000.00 €
<u>Solde d'exécution:</u>	
Excédent (001) de la section Investissement.	141 761.64 €
Excédent (002) de la section Fonctionnement	231 499.95 €
<u>Restes à réaliser:</u>	
En dépenses pour un montant de	123 221.15 €
En recettes pour un montant de :	
<u>Besoin net de la section d'investissement</u>	
Le besoin net peut donc être estimé à	

Et après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

DECIDE d'affecter le résultat comme suit:

Excédent d'investissement cumulé reporté (R001) : 317 932.21 €
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002): 381 499.95 €

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 11/04/2023, transmis en préfecture et rendu exécutoire
le 12/04/2023

Pour le Maire empêché,
Patrick GRENIER, Adjoint



T2